

**Demande d'examen au cas par cas préalable  
à la réalisation d'une étude d'impact**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

Date de réception 13/03/2017	Cadre réservé à l'administration Dossier complet le 13/03/2017	N° d'enregistrement F09317 P0079.
---------------------------------	--	--------------------------------------

**1. Intitulé du projet**

**Construction d'une serre agricole dotée d'une toiture photovoltaïque.**

**2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire**

**2.1 Personne physique**

Nom

Prénom

**2.2 Personne morale**

Dénomination ou raison sociale

**EARL DES CONFINES**

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

**DELILLE Daniel**

RCS / SIRET

**3 9 9 | 7 9 8 | 3 2 1 | 0 0 0 2 8**

Forme juridique

**EARL**

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

**3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et  
dimensionnement correspondant du projet**

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
<b>N° 30 (Énergie)</b>	<b>Installation au sol d'une puissance égale ou supérieure à 250 kWc</b>

**4. Caractéristiques générales du projet**

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

**4.1 Nature du projet**

**Construction d'une serre de surface totale 17 804 m<sup>2</sup> à usage agricole, de type Venlo, soit une serre multi-chapelles en verre. La serre sera accompagnée d'un bassin de rétention et/ou infiltration, selon les directives du Dossier Loi sur l'Eau (déclaration) à venir.**

**Les pans sud de la serre seront équipés de panneaux photovoltaïques pour une puissance de 1 757,7 kWc.**

**Le projet sera implanté au 1503 Route d'Avignon - Les Confines à EYRAGUES (13 630), sur les parcelles n° 39, 67, 68, 41, 42, 43, 44 et 45, section DV (27 780 m<sup>2</sup> d'emprise foncière disponible).**

**Il sera aménagé sur une surface dédiée à la culture agricole. Le choix du terrain s'est basé sur sa capacité à supporter la construction d'une serre rigide en verre.**

#### 4.2 Objectifs du projet

La serre sera exploitée par l'EARL des Confines. L'activité de l'exploitation est essentiellement tournée vers la culture maraîchère.

Elle permettra d'améliorer et d'homogénéiser la qualité de la production. Elle a aussi pour objectif d'allonger la période de récolte grâce à des productions très précoces et très tardives.

L'implantation de la serre ouvrira de nouvelles perspectives culturelles.

Elle permettra la mise en place d'une parcelle classée BIO et des réductions de la consommation d'eau. Elle créera enfin un environnement climatique contrôlé qui permettra une lutte raisonnée et maîtrisée contre les pathogènes.

Par ailleurs, le projet pérennisera l'activité agricole familiale et permettra le développement d'une nouvelle gamme de cultures et de nouveaux marchés.

Les emplois actuels (4 emplois permanents et 3 ETP) seront pérennisés et le nombre de saisonniers augmentés.

De plus, les conditions de travail seront significativement améliorées et ce, tout au long de l'année.

Enfin, la toiture photovoltaïque produira l'équivalent de la consommation électrique de près de 525 foyers et la production sera injectée sur le réseau public d'électricité.

#### 4.3 Décrivez sommairement le projet

##### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

**Etape 1 :** Le terrain sera nivelé pour permettre d'accueillir la serre. Le dénivelé étant faible, le terrassement (déblais - remblais) sera minime.

**Etape 2 :** Le matériel sera livré grâce aux axes de transport déjà existants. Une attention particulière sera apportée lors de l'utilisation des engins de chantier, pour diminuer le risque de pollution de l'environnement (fuites d'hydrocarbures notamment).

La structure en acier galvanisé de la serre, recouverte de verre transparent en façade et en toiture nord, reposera sur des fondations béton extérieures, en périmètre sous les parois, avec un muret béton d'une hauteur de 30 cm par 25 cm de largeur, et sur des fondations intérieures par des dés préfabriqués de ciment de 100 x 14 x 14 cm.

Elle sera de volume simple et constituée d'une succession de travées. Elle sera pré-assemblée en usine, et montée en moins de 8 semaines.

Les modules photovoltaïques seront fabriqués dans l'usine Fonroche de Roquefort, dans le Lot et Garonne. Ce sont des modules français.

**Etape 3 :** Des chemins de circulation seront aménagés autour de la serre pour assurer la maintenance et l'accès aux services de secours.

**Etape 4 :** Les eaux pluviales seront traitées conformément aux exigences liées à la Loi sur l'Eau.

Un collecteur des eaux de pluie de la toiture de la serre conduira a priori l'eau jusqu'à un bassin de rétention et/ou infiltration.

Par ailleurs un dossier Loi sur l'Eau est en cours d'élaboration et sera déposé auprès de la DDTM 13 prochainement.

##### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'activité de l'exploitation est tournée vers le maraîchage, notamment salades blondes ou rouges, épinards grandes feuilles, haricots verts grimpants et tomates.

L'EARL des Confines envisage une augmentation de production de 30% en minimisant les frais.

Cette augmentation de production permettra une nouvelle gamme de cultures et de nouveaux marchés, donc une stabilité financière pour l'entreprise.

Le projet prévoit la mise en place d'une parcelle BIO.

La centrale photovoltaïque sera suivie à distance, depuis le centre de conduite de Fonroche, à Roquefort. La maintenance sera effectuée par les équipes Fonroche.

**4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Déclaration Loi sur l'Eau concernant le rejet des eaux pluviales (rubrique 2.1.5.0. 2°) : un dossier Loi sur l'Eau est en cours d'élaboration et sera déposé auprès de la DDTM 13 prochainement.
- Permis de construire

**4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli**

**Autorisation de permis à construire**

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Longueur max : .....	141,30 m
Largeur max : .....	126 m
Superficie : .....	17 804 m <sup>2</sup>

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

**1503 Route d'Avignon  
Les Confines  
13 630 EYRAGUES**

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. **4 ° 50 ' 12.4 E**

Lat. **43 ° 50 ' 57.3 N**

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui  Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui  Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

### 5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

**Aujourd'hui, le site de projet comprend des serres tunnel plastique. Les parcelles de projet correspondent à des cultures d'épinards ou salades l'hiver, et à des cultures de tomates l'été, sous serres tunnels. Ces serres existantes, arrivant "en fin de vie" seront démontées.**

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui  Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

**- POS approuvé le 07/02/1995, dernière révision simplifiée le 10/12/2009. Le projet se situe en zone agricole (NC).  
- PPRn Mouvement de terrain - Tassements différentiels, prescrit le 06/07/2005 et approuvé le 27/07/2007**

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

### 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	- ZNIEFF terrestre Type II "Petite Crau" n°13107100 à <u>2 km</u> au sud-est du projet. - ZNIEFF terrestre de Type II "La Montagnette" n°13106100 à <u>6 km</u> à l'ouest du projet. <b>PAS D'IMPACT</b> <i>Source : DREAL PACA - Cartographie CARMEN</i>
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<i>Source : DREAL PACA - Cartographie Carmen</i>
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<i>Source : DREAL PACA - Cartographie Carmen</i>
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<i>Source : prim.net</i>

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<b>Source : DREAL PACA - Cartographie Carmen</b>
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<b>Source : DREAL PACA - Cartographie Carmen</b>
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<b>Sur la commune d'Eyragues :</b> <b>- PPRn Mouvement de terrain - Tassements différentiels, prescrit le 06/07/2005 et approuvé le 27/07/2007.</b> <b>Source : prim.net</b>
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<b>Source : DREAL PACA - Cartographie Carmen</b>
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<b>Source : DREAL PACA - Cartographie Carmen</b>
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<b>Source : Mairie - Service des Eaux</b>
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<b>Source : DREAL PACA - Cartographie Carmen</b>
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<b>Site Natura 2000 le plus proche situé à plus de 2,8 km au sud :</b> <b>- ZPS "Les Alpilles" FR9312013 (27 006 ha).</b> <b><u>PAS D'IMPACT.</u></b> <b>Source : DREAL PACA - Cartographie Carmen</b>
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<b>SOURCE: DREAL PACA - Cartographie CARMEN</b>

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	- Irrigation des cultures par un système d'aspersion par rampe depuis un forage existant. La serre n'augmentera donc pas les prélèvements actuels. Terrains déjà en culture. - Economie d'eau par gestion de l'évapo-transpiration. <b>AUCUN IMPACT (pas de prélèvement dans la nappe)</b>
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Création d'un bassin de rétention et/ou infiltration conforme aux recommandations de la déclaration "Loi sur l'Eau" : un dossier Loi sur l'Eau est en cours d'élaboration et sera déposé auprès de la DDTM 13 prochainement.
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Travaux de terrassements effectués par déblais/remblais. Terrain quasiment plat < 1%.
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun remblai ne sera nécessaire.
<b>Milieu naturel</b>	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Terrain déjà utilisé pour des cultures maraichères. Le projet nécessitera l'arrachage d'une haie de cyprès communs. <b>AUCUN IMPACT</b> Source : DREAL PACA - Cartographie CARMEN
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<b>Non, car le terrain agricole est déjà annuellement cultivé.</b>
<b>Risques et nuisances</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<b>Sur la comune d'Eyragues :</b> - Risque Rupture de barrage - Onde de Serre-Ponçon - Transport de marchandises dangereuses <b><u>PROJET NON CONCERNE</u></b> <i>Source : prim.net</i>
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<b>Sur la commune d'Eyragues :</b> - Mouvements de terrain - Tassements différentiels ; - Mouvements de terrain - Eboulement, chutes de pierres et de blocs ; - Inondations ; - Séisme, zone de sismicité 3 (aléa modéré). <b><u>PROJET NON CONCERNE</u></b> <i>Source : prim.net</i>
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Commodités de voisinage</b>	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	- Sans impact : uniquement travaux agricoles. - Le projet est entouré de parcelles agricoles.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	- En phase diurne, les équipements électriques respecteront les normes de l'arrêté du 17/05/2007, paru au JO N°37 du 13/08/2007. - Aucun bruit en phase nocturne.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Rejet des eaux de pluie dans l'ouvrage prévu pour leur gestion (bassin de rétention / infiltration), conformément aux directives du dossier Loi sur l'Eau : un dossier Loi sur l'Eau est en cours d'élaboration et sera déposé auprès de la DDTM 13 prochainement.</p> <p><u>AUCUN IMPACT</u></p>
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Maitrise et contrôle de l'utilisation des produits phytosanitaires. Production en mode raisonnée, norme AB.</p>
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p><u>PAS D'IMPACT VISUEL</u> car: Le site est principalement entouré par des parcelles ou exploitations agricoles, et les haies existantes limitent la perception du site. Le projet sera pensé de manière à atténuer l'impact visuel.</p>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Pérennisation des emplois actuels (4 emplois permanents et 3 ETP) et augmentation des saisonniers augmentés. Le site restera à vocation agricole. Les serres permettront d'éliminer les tunnels plastiques fortement générateurs de pollution visuelle et de recyclages coûteux, puisque les agriculteurs doivent les changer très régulièrement : il s'agit là de tonnes de matière plastique qui partent en déchet, qui vont être évitées !</p>



6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui

Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui

Non

Si oui, décrivez lesquels :

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

#### **L'étude d'impact n'est pas nécessaire, car:**

- Site de projet en dehors des zones à enjeux écologiques (ZNIEFF, ZPS, ZSC, APB, PNR, ...).
- Pas d'impact environnemental significatif sur la faune et la flore : le terrain est déjà en activité agricole et comporte des serres tunnels, les milieux sont artificialisés.  
Aucune espèce végétale protégée ou remarquable n'a été identifiée.
- Pas d'impact sur les masses d'eau (déclaration Loi sur l'Eau), pas d'affouillement, pas de pollution des eaux souterraines due à l'activité agricole.
- Gestion du rejet des eaux de pluie principalement par un bassin de rétention et/ou infiltration, selon les directives du dossier Loi sur l'Eau (déclaration) : un dossier Loi sur l'Eau est en cours d'élaboration et sera déposé auprès de la DDTM 13 prochainement.
- Pas d'impact ni de bruit, ni d'odeurs pour les habitations les plus proches et pour les utilisateurs du site. Le site est relativement confiné visuellement : prise en compte du volet paysager pour aménager la visibilité des constructions et l'impact paysager.

Enfin, le projet a pour principal but l'évolution, la modernisation et le développement de l'activité agricole existante.

## 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
<b>1</b>	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publiée</b> ;	<b>X</b>
<b>2</b>	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<b>X</b>
<b>3</b>	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<b>X</b>
<b>4</b>	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<b>X</b>
<b>5</b>	<b>Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°</b> : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<b>X</b>

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
<p><b>- Formulaire d'évaluation simplifiée des incidences sur Natura 2000</b></p> <p><b>- Dossier agricole du projet d'implantation d'une serre agricole photovoltaïque</b></p> <p><b>- Annexe - Fiche technique complémentaire</b></p>

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

**Roquefort**

le,

**01/03/2017**

Signature

